

## MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 30 novembre 1966 portant programme limitatif des épreuves du certificat d'études primaires élémentaires

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu la loi du 28 mars 1882 modifiée, sur l'enseignement primaire, notamment son article 6 ;

Vu le décret du 27 juillet 1882 relatif au certificat d'études primaires élémentaires ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1887 modifié, relatif à l'examen du certificat d'études primaires élémentaires ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Le programme limitatif des épreuves du certificat d'études primaires élémentaires pour la session de 1967, est fixé ainsi qu'il suit :

### HISTOIRE EN LANGUE ARABE

- 1 — Les royaumes berbères à la fin de l'époque carthaginoise
- 2 — L'occupation romaine - Jugurtha.
- 3 — La civilisation romaine - Les capitales berbères.
- 4 — Vue générale sur la mission du prophète Mohammed  
Fondement de l'Etat islamique - Les conquêtes à l'époque des califes orthodoxes.
- 5 — Les arabes en Afrique.
- 6 — Les émirats arabes au 9ème siècle - Les Rostemides à Tahert (Tiaret) - Les Aghlabides en Ifriqiya.
- 7 — Les Almoravides, leur civilisation, la chute de leur dynastie.
- 8 — Les Almohades : leur civilisation - Les Almohades en Espagne.
- 9 — La période turque - Les divisions politiques au sein du gouvernement central - L'activité corsaire durant la période turque - L'organisation administrative à la période turque.
- 10 — L'Emir Abd-El-Kader : Le pouvoir et la politique  
L'armée - Les batailles.
- 11 — La résistance populaire.
- 12 — La deuxième guerre mondiale.
- 13 — L'éveil du sentiment national - Les événements du 8 mai 1945.
- 14 — La résistance populaire et la guerre de libération.
- 15 — La victoire - Les pourparlers d'Evian - Le cessez-le-feu  
Le référendum de juillet 1962.

### GEOGRAPHIE

- 1 — L'Algérie :
  - Etude de la région naturelle où vivent les élèves (leur département),
  - Vue d'ensemble de la géographie physique de l'Algérie :
    - Situation,
    - Relief,
    - Climat,
    - Les eaux,
    - Le sol,
    - La végétation naturelle,
  - Le Sahara,
  - Les grands traits de l'économie algérienne,
  - Agriculture, élevage, ressources énergétiques et minières, les industries de transformation.
- 2 — Le Maghreb :
  - Unité géographique,
  - Etude physique, économique et humaine.
- 3 — La République arabe unie :
  - Généralités physiques, économiques et humaines.
- 4 — La Chine :
  - Généralités physiques, économiques et humaines.
- 5 — L'Ethiopie :
  - Généralités physiques, économiques et humaines.

6 — La France :

— Généralités physiques, économiques et humaines.

### SCIENCES

A. — Programme commun aux garçons et filles.  
Ecoles urbaines et rurales :

- 1 — Le temps qu'il fait :
  - la température : le thermomètre,
  - la pression atmosphérique : le baromètre,
  - les observations météorologiques (étendues sur l'année).
- 2 — L'homme :
  - la peau : hygiène corporelle,
  - la respiration : hygiène de la respiration,
  - les besoins qualitatifs du corps humain (les groupes d'aliments),
  - les besoins quantitatifs du corps humain (pour petit frère, mère, père, grand-père),
  - l'équilibre alimentaire : les équivalences et les substitutions,
  - le déséquilibre alimentaire : carence, excès, alcoolisme,
  - la préservation et la conservation des aliments : froid, chaleur, conserves, stockages,
  - les sources de production des aliments : élevage, jardin, agrumes, industries alimentaires,
  - la digestion : hygiène de la digestion,
  - le squelette, les articulations et les muscles : hygiène,
  - le système nerveux : hygiène.
- 3 — Les maladies :
  - les microbes et les maladies contagieuses,
  - les vaccins et sérums,
  - la tuberculose,
  - le trachome.

B. — Ecoles rurales (garçons) :

- 1 — L'eau :
  - l'eau potable, le puits, la source, protection.
- 2 — Champs et cultures :
  - le sol et le sous-sol,
  - l'amélioration du sol : amendements, drainages, irrigations,
  - les façons culturales : labours, hersage, roulage,
  - les assolements.

C. — Ecoles urbaines (garçons) :

- la vie d'une plante cultivée,
- le courant du secteur,
- l'installation électrique.

D. — Ecoles urbaines et rurales (filles) :

- l'hygiène de la première enfance :
- Alimentation du nourrisson : allaitement maternel - Allaitement artificiel (biberon),
- allaitement mixte,
- l'habillement de l'enfant,
- les maladies de la première enfance : diarrhées, toux, éruptions, etc...

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 novembre 1966.

Ahmed TALEB

## MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 25 janvier 1967 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur.

Par décret du 25 janvier 1967, il est mis fin, à compter du 15 septembre 1966, aux fonctions de M. Mohamed Belhmissi, sous-directeur de la formation professionnelle et de l'organisation.